

Compte rendu de la séance du 30 juin 2017

Secrétaire(s) de la séance: Alexandre SEVRIN

Ordre du jour:

- Election du délégué pour l'élection des sénateurs
- Divers

Délibérations du conseil:

Election du délégué pour l'élection des sénateurs

Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire au sein du RPI Roclincourt-Ecurie (2017 014)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permettant au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Après concertation avec l'association des parents d'élèves, il apparaît que les parents sont favorables au retour de la semaine d'école répartie sur 4 jours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec

9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de

DEMANDER au directeur académique des services de l'éducation nationale d'autoriser le retour à la semaine des 4 jours au sein du RPI Roclincourt-Ecurie.

Sujets abordés :

Installation d'un distributeur automatique de baguettes

La commune de Neuville-Vitasse a installé un distributeur automatique de baguettes de pain pour les habitants.

N'ayant pas de boulangerie à Ecurie, ce système pourrait être également mis en place.

Après renseignements, la commune doit mettre à disposition une dalle béton où un boulanger installe un distributeur dont les frais sont à sa charge.

Le boulanger réapprovisionne régulièrement la machine afin que le pain soit toujours frais.

M. le Maire souhaite demander à M. PECRIX, habitant d'Ecurie et gérant de la boulangerie de Saint-Nicolas-Les-Arras, s'il serait intéressé pour installer ce dispositif.